

FICHE PRODUIT

Dommages aux Biens et Pertes d'exploitation

Toute entreprise nationale ou internationale peut faire l'objet de dommages aux bâtiments, aux biens, aux matériels, ... pouvant ainsi entacher son activité ou sa réputation.

C'est pourquoi AIG propose une solution sur-mesure qui s'adapte aux besoins des entreprises et lui permet de se couvrir contre tous les risques auxquels elle est confrontée.

Pourquoi choisir AIG ?

- Une expertise de souscription et de gestion des sinistres reconnue
- Un réseau mondial d'ingénierie
- La capacité de mettre en place des programmes internationaux répondant aux réglementations locales
- Des solutions flexibles parfaitement adaptées aux risques des entreprises
- L'une des capacités de souscription les plus importantes du marché, pouvant aller jusqu'à 500 millions de dollars (souscription sur la base de sa qualité de risque individuelles ainsi que de ses conditions de placement).
- Une réponse rapide en cas de sinistre couvert et une avance jusqu'à 50% de la perte estimée dans les 7 jours

Qui est couvert ?

Les entreprises ayant au minimum 100 millions d'euros de capitaux assurés (dommages directs et pertes d'exploitation combinés), intervenant dans les secteurs d'activité privilégiés ci-dessous :

- Immobilier (immobilier industriel ou autres programmes immobiliers) ;
- Opérations d'assemblage (Aéronefs, turbines, moteurs et transmission, machines et équipements industriels, satellites et spatial) ;
- Produits métalliques (fabrication légère) ;
- Education (bibliothèque ou autres) ;
- Divertissement (parcs d'attractions et parcs à thème, salles de sport couvertes, studios de cinéma et d'enregistrement...) ;
- Commerce de détail ;
- Soins de santé (maisons de repos et de convalescence...), ...

Que couvre le contrat Dommages aux Biens et Pertes d'Exploitation ?

AIG propose des garanties en « périls dénommés » ou en base « Tous risques sauf » pour couvrir les dommages aux biens et les pertes d'exploitation consécutives pour les garanties suivantes :

- Incendie
- Explosion
- Catastrophes naturelles
- Bris de machines
- Frais et pertes
- Carences de fournisseurs
- Carences de clients
- Impossibilité d'accès
- Flottant, ...

Un service d'ingénierie

Nous disposons d'un réseau mondial d'experts en matière d'ingénierie de prévention des sinistres, qui apporte son support et son expertise technique aux assurés.

La prévention s'adresse à toutes les fonctions et activités de l'entreprise : produits (stockage, transfert et utilisation), process de fabrication, procédures opératoires et de sécurité, organisation.

Nos ingénieurs peuvent réaliser une étude détaillée des moyens de protection à mettre en œuvre en apportant à l'assuré assistance et conseils techniques visant à :

- déterminer le niveau de prévention et de protection des risques et analyser leur vulnérabilité
- proposer des axes d'amélioration de la prévention (système de gestion et de management du risque et de la sécurité, sécurité des procédés, maintenance et inspection...)
- proposer des axes d'amélioration de la protection incendie appliquée aux risques identifiés
- déterminer les expositions aux risques des sites
- élaborer des guides et participer aux réunions de projet (extensions, modifications, création de nouvelles activités, protection...)

Quelle est la territorialité du contrat ?

Monde entier y compris USA et Canada, à l'exclusion des pays sous sanctions

Contact Souscription

Albert Pham
Directeur Dommages

Albert.Pham@aig.com

Directions Régionales

Bordeaux
bordeaux@aig.com

Paris
idf@aig.com

Apputeurs de Proximité
apporteur.proximite@aig.com

Lille
lille@aig.com

Lyon
lyon@aig.com

Nantes
nantes@aig.com

Strasbourg
strasbourg@aig.com



Les assurances sont fournies par AIG Europe SA. Le présent document est fourni à titre informatif uniquement et ne peut en aucun cas servir de justificatif d'assurance. Ce document n'a pas de valeur contractuelle et ne saurait engager la responsabilité de la compagnie. L'offre est susceptible de varier selon les pays et peut ne pas être disponible dans tous les pays européens. L'étendue et les conditions d'application des garanties sont assujetties aux dispositions du contrat d'assurance, qui sont disponibles sur simple demande. Pour plus d'informations, vous pouvez visiter notre site internet: www.aig.com

AIG Europe SA – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n°B218806) dont le siège social est sis 35D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Succursale pour la France : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463. Adresse Postale : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, CS 60234, 92913 Paris La Défense Cedex - Téléphone : +33 1.49.02.42.22 - Facsimile : +33 1.49.02.44.04.